

N° 1 - 15 avril 1971

**D 1 BRÉSIL : RAPPORT ÉTABLI LE 22 JANVIER 1971 SUR LE TRAITEMENT INFLIGÉ AU PÈRE NATANAEL DE MORAIS CAMPOS ET AUX JOCISTES QUI ONT ÉTÉ EMPRISONNÉS AVEC LUI AU BATAILLON D'INFANTRIE BLINDÉE DE BARRA MANSA (ÉTAT DE RIO DE JANEIRO) À PARTIR DU 2 NOVEMBRE 1970**

(Texte communiqué personnellement aux évêques du Brésil  
par l'évêque de Volta Redonda)

Le récit des faits est loin d'être enthousiasmant pour ceux qui ont vécu ce drame. Les uns avaient peur de raconter ce qui leur était arrivé. D'autres se sentaient humiliés par ce qu'on leur a fait subir. Tous se trouvaient sous le coup de l'émotion et nerveusement déprimés. Quelques-uns n'ont pas pu parler, étant donné qu'ils sont encore prisonniers. Nous pensons que les dépositions ci-dessous sont suffisantes pour que l'on ait une idée de l'état d'esprit qui préside à la répression.

1ère phase

Alors que les jocistes de l'équipe nationale se trouvaient encore en prison à Rio de Janeiro, les arrestations des jocistes et anciens jocistes de Volta Redonda ont commencé à partir du 2 novembre 1970, époque à laquelle de très nombreuses personnes étaient arrêtées à Rio et à São Paulo avant les réactions.

- Le total des jocistes et anciens jocistes arrêtés s'est élevé à trente.
- Durant cette phase, les détentions ont duré quelques jours et, pour certains, quelques heures seulement.
- Ceux qui ont été libérés immédiatement ne se sont pas plaints de mauvais traitements.

2e phase

- De 30, le nombre des personnes arrêtées est passé à 6 jusqu'à Noël, y compris le P. Natanael Campos, aumônier jociste.
- Le traitement appliqué à ces derniers a été inhumain, infâme et humiliant.
- Ils sont encore en prison. La mesure de prison préventive a été décrétée pour le P. Natanael, mais pas pour João Cândido et Hélio.

VOYONS LES DÉPOSITIONS1er cas (X... jeune)

détenu du 4 novembre au 15 décembre (41 jours)

- Interrogé le lendemain de son arrestation. A cette occasion, on lui a appliqué les chocs électriques aux mains et aux pieds.

- Lors d'un autre interrogatoire, alors que les fils étaient branchés à une main et aux organes génitaux, les tortionnaires ont fait fonctionner la décharge électrique et ils riaient devant les contorsions du jeune homme.

- A la fin des tortures, alors que son compagnon attendait son tour dans une salle voisine, le tortionnaire, le lieutenant Tenorio aujourd'hui capitaine, a dit : "Nous allons lui donner encore une forte décharge pour qu'il crie et fasse peur à son camarade Y... qui va venir". Ils lui ont appliqué une violente décharge. Il a hurlé. Le lieutenant Tenorio a dit : "C'est bien. Ça suffit".

- Le jour de son arrestation, il a été emmené dans une salle obscure appelée "sous-marin", sans lumière, sans eau potable, sans lavabo et sans air. Le capitaine Giacomo qui l'accompagnait, disait : "Tu vas maintenant entrer au "Tribunal de la Sainte Inquisition". Rappelle-toi que ce sont les curés qui nous ont appris ça". Et il répétait : "N'oublie pas : ce sont les curés qui nous ont appris ça".

- Ce jeune homme est employé à la Compagnie sidérurgique depuis 7 ans. Quand il est retourné au travail, après sa libération, il a été licencié pour "raison de service". Cela, sans jugement et sans faute aucune. Il a perdu son emploi.

2e cas (Z...) jeune fille

détenue du 3 novembre au 30 décembre (56 jours)

- Interrogée immédiatement après son arrivée à la caserne. Comme elle refusait de dénoncer ses camarades, on a commencé à la torturer.

- Les lieutenants Tenorio et César lui ont ordonné de retirer ses vêtements. Elle a déclaré qu'elle ne le ferait pas.

- Le lieutenant César a saisi un couteau et a déchiré la manche de son vêtement. Il a jeté la blouse au loin. Ensuite ils lui ont arraché son soutien-gorge, la laissant ainsi nue jusqu'à la ceinture. Il a déchiré la jupe et l'a lancée au loin, puis le slip.

- Ils l'ont ainsi laissée totalement nue, à la vue et aux moqueries de ses tortionnaires, pendant tout le temps des interrogatoires qui se sont déroulés du 3 novembre, à 23 H, jusqu'au lendemain à 4 H du matin, c'est-à-dire pendant 5 heures. A partir de ce moment là, ils ne l'appelaient plus que "Eve".

- Alors qu'elle était dans cette situation, le lieutenant Tenorio a pris un balai à récurer. Il lui tapait avec le manche sur les genoux, sur les seins, sur le visage et il menaçait de lui introduire dans le vagin.

-Le lieutenant César lui donnait régulièrement des coups de poing et des coups de pied. Ils lui tiraient les cheveux au point de les lui arracher.

- Ensuite, ils l'ont menacée de faire venir un noir bien bâti pour qu'il ait des relations sexuelles avec elle en leur présence. C'est cela qui l'a le plus terrifiée.

- Ils ont commencé à lui dire qu'elle n'était plus vierge, car un jociste leur avait avoué qu'elle était son amante, ainsi que le P. Natanael. Elle répondait qu'elle était vierge.

- Ils ont envoyé chercher le jociste pour la confrontation. Interrogé sur la question de savoir s'il avait eu ou non des relations sexuelles avec elle, il lui a demandé pardon et a expliqué qu'il avait dit cela à cause des chocs électriques reçus.

- A l'aube, vers 4 H, ils l'ont emmenée en cellule. Le lieutenant César lui a ordonné de retirer ses vêtements et de rester aux toilettes pour qu'il les fasse recoudre. Vers 7 H, le lieutenant César lui a apporté ses vêtements réparés.

- Au cours d'un autre interrogatoire, le lieutenant Tenorio a ordonné qu'ils lui attachent un fil électrique à la jambe et l'autre dans le vagin pour une séance de chocs. Un autre a dit qu'elle ne tiendrait pas le coup. On les lui a mis alors à la hanche et à la jambe.

- Elle a dit que, seule, une force supérieure lui a permis de tenir. Elle s'est rappelée que le Christ lui aussi avait été déshabillé avant d'être cloué à la croix. Cette pensée l'a soutenue.

- Au cours du dernier interrogatoire ils l'ont amenée à 23 H. Ils lui ont passé une cagoule sur la tête. Ils ont branché les fils électriques à la jambe et à la hanche pour qu'elle dise qui était le "gars formidable", nom qu'ils avaient trouvé dans une lettre d'un jociste pour désigner l'évêque. Comme elle le savait et qu'elle le disait, le lieutenant Tenorio a dit qu'il n'y avait plus besoin des chocs électriques. Elle a reconnu le lieutenant à sa voix. Elle a aussi commencé à crier à cause de la cagoule parce qu'elle commençait à suffoquer.

- C'était le sergent Pires qui donnait les chocs électriques.

- Le jour où ils l'ont libérée, le lieutenant Tenorio lui a recommandé de ne parler à personne de ce qu'ils avaient fait avec elle, sous peine de l'arrêter à nouveau, car alors elle verrait ce qui allait lui arriver.

- Cette jeune fille a 27 ans. Elle était presque fiancée. Elle a peur que son fiancé et sa famille ne veuillent plus d'elle. Elle n'a pas eu le courage de leur raconter ce qu'ils lui ont fait, dans la crainte qu'ils ne croient pas que cela s'est arrêté là.

- Ses jambes sont restées marquées pendant un certain temps par les brûlures provoquées par les fils électriques. Après cela, elle a commencé à souffrir de varices, alors qu'auparavant elle n'avait pas ce problème. Elle est sortie avec les nerfs détraqués et elle est sous surveillance médicale.

### 3e cas (W... jeune)

Détenu du 4 novembre au 23 décembre (49 jours)

- Il a été immédiatement emmené dans la cellule obscure, sans lumière et sans air qui s'appelle le "sous-marin". Il y est resté huit jours.

- Il en est sorti pour l'interrogatoire sous la tension de huit jours passés dans l'obscurité. Il a reçu plusieurs fois des chocs électriques aux jambes et en dessous des genoux.

- Au cours d'un autre interrogatoire, on lui a branché un fil à la jambe et l'autre aux organes génitaux. Il se tordait, pendant que ses tortionnaires, le lieutenant Tenorio et les sergents Pires et Isac, riaient de ses réactions.

- En plus des chocs, il a été violemment frappé par des coups à l'estomac, dans les reins, au cou et sur la face; ainsi que des gifles sur les oreilles qui le déséquilibraient au point d'en tomber par terre. Alors qu'il était dans cette position, l'un d'eux a pris la corbeille à papier où il y avait des bouts de cigarettes, des cendres et des papiers déchirés, etc., et il l'a renversée sur sa tête.

- Il est sorti de la pièce tout sale, ce qui a attiré l'attention de ses camarades qui ont cherché à le consoler. Un des tortionnaires l'a envoyé se laver.

- Pendant les tortures, un des soldats a apporté un comprimé pour qu'il le prenne. Un autre a dit qu'il n'avait pas encore besoin de cela. Il ne sait pas de quel comprimé il s'agissait.

- Avant de signer, il lisait sa déposition. Le lieutenant Tenorio lui a dit qu'il n'avait pas besoin de la lire, car c'était écrit comme il l'avait déclaré. Il a vu que cela n'avancait à rien de s'opposer au lieutenant et il a signé sans lire jusqu'au bout.

- Ce jeune homme souffre d'un ulcère à l'estomac. Il travaillait à la Compagnie sidérurgique depuis 5 ans. Quand il est retourné au travail, il a appris qu'il avait été licencié pour "abandon de travail"; et comme il protestait, il a été renvoyé pour "raison de service".

4e cas Le P. Natanael de Morais Campos

Détenu le 6 novembre 1970.

Actuellement encore en prison, avec prison préventive décrétée par la 2e Chambre de justice militaire de l'Armée de l'air.

- Il est l'aumônier des jeunes jocistes.
  - Deux jours avant sa détention, il a été opéré de la clavicule, pour une triple fracture causée par un accident d'automobile.
  - Jusqu'au 17 novembre, il recevait des visites, des nouvelles, etc.
  - Le 18 décembre, il a été transféré dans une pièce sans fenêtre, sans eau potable, sans toilettes, sans air, sans lumière, sans soleil, dans une ambiance étouffante et une très grande chaleur. Il y est resté jusqu'au 7 janvier 1971, c'est-à-dire 20 jours, y compris Noël et le Nouvel An.
  - Dans la nuit du 3 au 4 janvier, il a été emmené, sans chemise, dans un réduit où se trouvait un jeune, connu de lui et qui s'appelle Edi, complètement nu, avec des blessures sur plusieurs parties du corps, en train de recevoir des chocs électriques et des coups.
  - Ils l'ont attaché à Edi par des fils électriques à un doigt de chaque main, et il faisait marcher la machine qui donnait des décharges répétées aux deux en même temps.
  - Selon l'intensité, les décharges les jetaient par terre et on leur en donnait d'autres ensuite pour qu'ils se relèvent.
  - Pendant que le sergent Isac actionnait la machine électrique, le caporal Alberto et le sergent Pires lui donnaient des coups de poing à l'estomac, des gifles sur les oreilles, et le capitaine Tenorio l'obligeait à dire qu'il était socialiste, marxiste, et qu'il n'avait plus la foi.
  - Il faut signaler que le P. Natanael a encore un fil de métal dans sa triple fracture de la clavicule, car il n'est pas encore totalement guéri. Ces chutes successives provoquées par les chocs électriques sont, pour le moins, dangereuses pour sa guérison.
  - Comme il est prêtre, ils ont alors organisé ce qu'ils ont appelé "la procession" son camarade qui était nu, et lui, attachés avec des menottes et des fils électriques ont été emmenés dans la cour de la caserne, de nuit. Pendant que le sergent Pires les accompagnait avec la machine électrique en leur donnant des décharges, le caporal Alberto chantait la chanson: "Jésus-Christ... je suis ici". Ils marchaient ainsi quelque quarante mètres, puis ils revenaient vers la porte.
  - Pendant la déposition faite le 5 janvier, ils lui ont donné des chocs par deux fois avec les fils branchés à la main et au pied.
  - Il avait soif et la gorge sèche. Il réclamait à boire, mais le sergent Isac refusait de lui donner à boire.
- Le médecin-lieutenant Erico l'a examiné après tout cela. Il a communiqué au capitaine que le prêtre ne résisterait plus physiquement. Le capitaine lui a demandé de mettre le prêtre en condition de recevoir encore des décharges électriques. Il a dit que ce n'était pas possible.
- Le P. Natanael est resté tout simplement anéanti. Ceux qui lui ont rendu visite ont trouvé un homme en lambeaux. Pendant les séances de tortures, sa famille n'a pas pu lui rendre visite.
  - La machine à donner les décharges électriques est un téléphone de campagne.